

ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

Appel à projets n°2021-34-PH-01 de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Conseil Départemental de l'Hérault

pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH) présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

THEMES	CRITERES	COEFF. POND.	COTATION (1 à 5)	TOTAL
1. Stratégie, gouvernance et pilotage du projet (10%)	1.1 Expérience du promoteur, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public TSA	2	/5	/20
	1.2 Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat (capacités financières, faisabilité en termes de délais ...)	2	/5	
2. Modalités de coopération avec les partenaires extérieurs (15%)	2.1 Projet partagé avec les acteurs (usagers et familles, professionnels médico-sociaux, sanitaires, de l'enseignement, de l'insertion professionnelle ...) du territoire d'intervention.	3	/5	/30
	2.2 Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur) : degré de précision et niveau de formalisation des conventions évoquées au cahier des charges.	3	/5	
3. Modalités d'accompagnement médico-social proposé (48%)	3.1 Respect des recommandations de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le pré-projet de service	3	/5	/95
	3.2 Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description des recommandations de bonnes pratiques : évaluation, observation, réévaluation, co-construction avec la personne et la famille ou le tuteur, interventions mises en œuvre à partir des évaluations.	4	/5	
	3.3 Modalités de coordination et de dispensation des soins garantissant la mise en œuvre du projet de soins	3	/5	
	3.4 Modalités d'accompagnement proposées : degré de précision et niveau de pertinence au vu des missions de l'équipe / Modalités de gestion de la file active	4	/5	
	3.5 Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers (outils d'évaluation des parcours et de l'activité du service)	3	/5	
	3.6 Garantie des droits des usagers, modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2	2	/5	

4. Localisation et locaux (8%)	4.1 Localisation du service : accessibilité, respect du territoire défini et pertinence du secteur d'intervention proposé	1	/5	/15
	4.2 Adéquation du projet architectural (cohérence des locaux avec les missions de l'équipe) avec les modalités d'organisation nécessaires à la continuité de l'accompagnement (déplacements, jours d'ouverture et plages horaires, localisation géographique...).	2	/5	
5. Moyens matériels, humains et financiers (20%)	5.1 Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	2	/5	/40
	5.2 Composition et coordination de l'équipe pluridisciplinaire (qualification, organigramme, planning, fiches de poste, coordination des interventions)	2	/5	
	5.3 Respect de l'enveloppe allouée, capacité à piloter et à optimiser les coûts (mutualisations de fonctions et de moyens proposées) [NB : la note 0 sanctionnera le non respect de la dotation allouée et participera de l'élimination du dossier]	2	/5	
	5.4 Cohérence du budget présenté au regard du projet et des modalités de mise en œuvre proposées	2	/5	
TOTAL				/200
Rang de classement				